



RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU PERP PLAN LIBERTÉ RETRAITE

établi à partir des informations fournies par l'assureur en application de l'article L144-2-III du Code des assurances

Le PERP Plan Liberté Retraite est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative, de type multisupport, dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de comptes dont le groupement d'épargne retraite populaire de l'Association de Retraite Populaire Individuelle (ARPI) à qualité de souscripteur auprès des Assurances du Crédit Mutuel VIE SA.

ARPI a la qualité, d'une part, d'association souscriptrice de contrats collectifs d'assurance conformément aux articles L141-7 et R141-1 du Code des assurances, au titre de laquelle l'association peut notamment souscrire des plans d'épargne retraite individuels (PER) en application des articles L224-1 et R224-14 et suivants du Code monétaire et financier, et d'autre part, la qualité de Groupement d'Épargne Retraite Populaire (GERP), lui permettant de souscrire des plans d'épargne retraite populaire (PERP) conformément aux articles L144-2 et R144-4 et suivants du Code des assurances.

ARPI veille aux intérêts de ses adhérents dans la conception, la tarification et la gestion en toute transparence des solutions d'assurance qu'elle propose.

L'association s'attache notamment à négocier avec les assureurs les aménagements qui lui paraissent nécessaires pour adapter ses contrats aux nouvelles attentes de ses adhérents, ainsi qu'aux évolutions de la législation et de la réglementation.

Le comité de surveillance du PERP Plan Liberté Retraite, institué au sein d'ARPI, veille à la bonne exécution du contrat par l'entreprise d'assurance et à la représentation des intérêts des adhérents. Le présent document est établi par le comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Au 16 avril 2026, le comité de surveillance du PERP Plan Liberté Retraite se compose comme suit :

- Monsieur Jean-Marie WOLFF, Président et chargé de l'examen des comptes du plan,
- Madame July BROZEK,
- Monsieur Christophe CITERNE.

Au 31 décembre 2025, le nombre de contrats en stock s'élève à 27 196, en baisse de 3,7 % par rapport au 31 décembre 2024 :

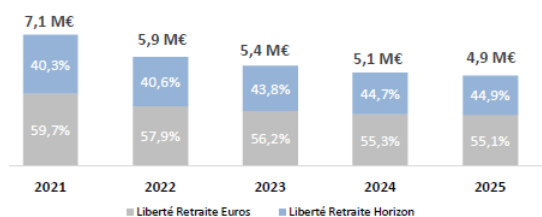
	Nombre de contrats		Provisions mathématiques		Age moyen
	Données au 31/12/2025	Evolution depuis le 31/12/2024	Données au 31/12/2025	Evolution depuis le 31/12/2024	Données au 31/12/2025
Total	27 196	-3,7%	141,7 M€	+1,7%	
En Phase de constitution	26 779	-3,7%	130,9 M€	+2,0%	51,9 ans
En Phase de liquidation	417	-1,0%	10,8 M€	-2,0%	71,3 ans

Les prestations s'élèvent à 7,40 millions d'euros (-7,9 % par rapport au 31 décembre 2024).

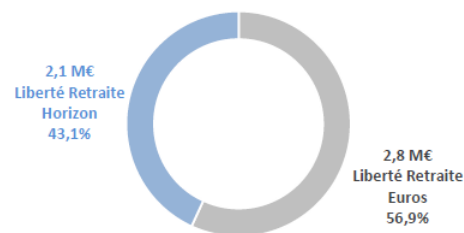
À 4,9 millions d'euros, la collecte brute baisse de 9,7 % par rapport au 31 décembre 2024 (dont 9,4 % en unités de comptes) :

	Total	Evolution 2025/2024	Liberté Retraite Euros	Liberté Retraite Horizon
Collecte brute	4,9 M€	-9,7%	2,8 M€	2,1 M€
Euro	4,5 M€	-7,3%	2,8 M€	1,7 M€
UC	0,5 M€	-27,8%		0,5 M€
Part en UC	9,4%		0,0%	21,8%

Evolution de la collecte brute par formule



Collecte Brute selon les formules d'investissement



Concernant les éléments financiers :

- Le montant des actifs s'élève, en prix de revient, à 130,6 millions d'euros,
- Le montant des moins-values latentes est de -7,6 millions d'euros contre -8,1 millions d'euros au 31/12/2024.

Concernant les frais prélevés au titre du plan, il s'agit :

- Des frais à l'entrée,
- Des frais sur encours,
- Des frais de gestion des rentes.
-

	Frais à l'entrée	Frais sur encours Supports € + UC + sorties + arbitrages	Frais de gestion des rentes	Frais prélevés
2 024	78,0 K€	1 196,7 K€	55,6 K€	1 330,2 K€
2 025	72,1 K€	1 215,4 K€	55,1 K€	1 342,6 K€

Conformément aux conditions générales du contrat, les résultats techniques et financiers ont été intégralement affectés aux assurés.

Aucune opération relative à la promotion du plan n'a été faite en 2025.

5 réclamations ont été traitées dont 1 relative aux cas de résiliation/renonciation et 2 à la gestion du contrat.

Aucun changement en cours d'exercice n'a eu lieu.